



Mardi 24 novembre 2009

BOUYGUES BATIMENT ILE-DE-FRANCE PORTE PLAINTE SUITE A L'ENVAHISSEMENT DU CHANTIER DE LA TOUR FIRST (LA DEFENSE)

Suite à l'envahissement par effraction et dans la violence le 23 novembre 2009 du chantier de la tour First par des travailleurs sans-papiers ou ayant de faux papiers, Bouygues Bâtiment Ile-de-France a déposé une plainte pour violation de domicile, entrave à la liberté de travailler et dégradation de biens (articles 226-4, 431-1 et 322-1 du Code Pénal).

Le chantier a été envahi hier vers 14h00 par 300 manifestants extérieurs à l'entreprise. Ceux-ci ont fracturé les portes pour entrer sur le site et dans les bureaux du chantier et ont molesté plusieurs collaborateurs présents. Suite à un constat effectué par un huissier de justice, Bouygues Bâtiment Ile-de-France a déposé une plainte. Ces faits constituent une violation des lieux et une atteinte évidente à la sécurité. C'est dans ce contexte que le Préfet des Hauts-de-Seine a décidé de faire évacuer le chantier.

Bouygues Bâtiment Ile-de-France tient à rappeler que ces manifestants ne sont pas des collaborateurs de l'entreprise et qu'aucun préavis de grève n'a été déposé, ni avant l'envahissement du 2 novembre, ni avant celui d'hier. Ne s'agissant pas d'une grève mais bien d'un envahissement, Bouygues Bâtiment Ile-de-France n'a aucunement violé le droit de grève.

Enfin, Bouygues Bâtiment Ile-de-France tient à rappeler de nouveau certains points clés.

L'entreprise est consciente du fait qu'elle peut être abusée par des travailleurs en situation irrégulière, se faisant embaucher au moyen de faux papiers ou de papiers ne leur appartenant pas.

Afin de se prémunir contre ce risque, Bouygues Bâtiment Ile-de-France :

- applique des procédures très strictes de contrôle,
- travaille avec l'aide des préfetures pour s'assurer que tous les personnels étrangers qu'elle embauche possèdent des papiers en règle,
- a signé avec les sociétés d'intérim des contrats cadres incluant des clauses spécifiques qui doivent permettre de garantir la situation régulière des salariés mis à disposition,
- et attribue à l'ensemble des personnels de ses chantiers (collaborateurs, sous traitants et intérimaires) un badge leur permettant d'accéder au chantier. La simple possession de ce badge n'est en aucun cas une marque d'appartenance à Bouygues Bâtiment Ile-de-France.

Bien que consciente de la présence possible de salariés en situation irrégulière sur ses chantiers, Bouygues Bâtiment Ile-de-France n'a pas les moyens techniques et humains de détecter les faux papiers. Cela est du ressort et de la compétence des services de l'Etat.

Par ailleurs, Bouygues Bâtiment Ile-de-France précise qu'elle n'a strictement aucun intérêt, notamment financier, à employer des personnes en situation irrégulière. L'entreprise respecte scrupuleusement la durée légale du travail et les niveaux de salaires de la profession et paye toutes ses taxes et cotisations sociales. L'embauche de travailleurs en situation irrégulière exposerait l'entreprise à de graves sanctions. Pour rappel, plusieurs contrôles sont effectués chaque semaine par la Police, l'URSSAF et l'Inspection du Travail sur les chantiers de Bouygues Bâtiment Ile-de-France.

Contact presse : 01 30 60 58 68